

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mars 2023 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 février 2023
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt
 - 5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination
 - 5.4. Plateforme de cybersécurité - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Pavage piste multifonctionnelle la Villageoise - contrat
 - 9.2. Demande au MTQ d'ajout de panneaux identifiant une intersection - montée Ryan
 - 9.3. Comité sur la mobilité durable - création et nomination
 - 9.4. Marquage de lignes de rues - contrat
 - 9.5. Marquage de lignes de rues - achat de peinture - affectation budgétaire
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Entreposage de biens - entente

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

12. INCENDIE

12.1. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonome (APRIA) - contrat

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

15.1. Dépôt d'un document

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA23 03 047

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 03 048

3.1. Séance ordinaire du 13 février 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 février 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA23 03 049

4.1. Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu, entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, une modification dans un considérant, qui n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-83 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA23 03
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Dépôt CA23 03
(5.2)**

5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport annuel de la direction générale concernant l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Intervention de madame la greffière.

CA23 03 050

5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant suite au désistement de madame Dominique Brisson;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Yannick Paduano, à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 13 mars 2023 au 13 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 03 051

5.4. Plateforme de cybersécurité - contrat

CONSIDÉRANT qu'une plateforme de sécurité a été acquise en 2022 par la résolution CA22 05 117;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer la continuité du réseau informatique en cas de panne des équipements présentement en fonction;

CONSIDÉRANT l'exception prévue à l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré à Secure Sense Solutions inc., le contrat d'acquisition d'une unité de relève au montant de 31 741,83 \$, taxes en sus, projet 2023-23, payable par les fonds de roulement de la Ville (71,91 %) et de l'agglomération (28,09 %) et remboursables par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, le tout conformément à l'offre de services VDMT-234261, datée du 28 février 2023;

D'autoriser le conseiller aux technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA23 03
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit pour le Service des travaux publics :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
2023-21	M. William Labonté	Temporaire	Préposé aux patinoires	9 février 2023	Saison hivernale

CA23 03 052

6.2. Affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur au Service de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT les besoins du Service de la culture et des loisirs;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Jason Kemp, à titre de directeur par intérim du Service de la culture et des loisirs et d'autoriser la signature de la modification temporaire du contrat de travail, et ce, rétroactivement au 29 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 03 053

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 44 094,20 \$ et pour le mois de février 2023 au montant de 424 079,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA23 03 054

9.1. Pavage piste multifonctionnelle la Villageoise - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de mise à niveau du pavage sur la piste multifonctionnelle La Villageoise-de-Mont-Tremblant et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavage Desjardins inc.	54 101,25 \$
Le Roy du Pavage	57 802,50 \$
LEGD inc.	68 985,00 \$
Uniroc Construction	75 757,50 \$
Pavage Jérômien	97 650,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à Pavage Desjardins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de mise à niveau du pavage de la piste multifonctionnelle La Villageoise, au montant de 54 101,25 \$, taxes en sus (projet 2023-25), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, conformément au document d'appel d'offres TP-2023-4004-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 03 055

9.2. Demande au MTQ d'ajout de panneaux identifiant une intersection - montée Ryan

CONSIDÉRANT que la vitesse affichée sur certains tronçons de la montée Ryan est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT que le fait de s'engager à véhicule sur le chemin des Cervidés ou sur l'allée du Rabaska à partir de la montée Ryan s'avère hasardeux, cette intersection n'étant pas identifiée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU qu'afin de sécuriser les déplacements véhiculaires dans ce secteur, de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'installation de panneaux, dans chaque direction sur la montée Ryan, afin d'identifier l'intersection avec le chemin des Cervidés et l'allée du Rabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA23 03 056

9.3. Comité sur la mobilité durable - création et nomination

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'optimiser l'étude et l'analyse des dossiers associés à la circulation et à la mobilité durable sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que pour ce faire il y a lieu de mettre en place un comité regroupant des intervenants détenant plusieurs champs d'expertises, ainsi que des points de vue et connaissances variés;

CONSIDÉRANT que ce comité sera mandaté afin de, et ce sans s'y restreindre, suggérer des modifications au règlement de circulation et de stationnement, soumettre un projet de politique de mesures d'atténuation de la vitesse, étudier et soumettre des recommandations suite à l'analyse des différentes requêtes concernant les enjeux de circulation et de signalisation, ainsi qu'analyser les besoins associés au développement du territoire en termes de déplacements et mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer le comité de mobilité durable qui sera composé comme suit :

- directeur du Service du génie;
- technicien au Service du génie;
- contremaître signalisation du Service des travaux publics;
- coordonnatrice administrative du Service des travaux publics;
- représentant du Service du greffe ou de la cour municipale;
- représentant de la Sûreté du Québec;
- deux élus municipaux;
- trois citoyens de Mont-Tremblant;

DE nommer monsieur le conseiller Joël Charbonneau et madame la conseillère Roxanne Lacasse à titre d'élus municipaux;

DE nommer madame Katherine Verburg et messieurs Dany Maltais et Daniel Vaillancourt à titre de citoyens de Mont-Tremblant.

La présente résolution abroge et remplace le Comité circulation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

CA23 03 057

9.4. Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au marquage annuel des lignes de rues longitudinales et que le Service du génie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage annuel des lignes de rues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	61 239,50 \$
Entreprise Techline inc.	99 195,00 \$

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9254-8783 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Lignes Maska, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de marquage de lignes de rues au montant de 61 239,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 03 058

9.5. Marquage de lignes de rues - achat de peinture - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT que la Ville procède annuellement à des travaux en régie de marquage de lignes, de pictogrammes et de surface dans ses rues et stationnements;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition de la peinture pour le marquage ont augmenté de façon importante, autant pour les travaux en régie que pour les travaux en sous-traitance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 30 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %), au poste budgétaire 02-355-00-521, pour l'acquisition de peinture pour les travaux de marquage en régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA23 03 059

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme / Requérant	Date(s)	Lieu
Fête des sucres	Comité de quartier districts 1 et 2	1 ^{er} avril, 11 h à 16 h	Place de la Gare
Marche du pardon	Chevaliers de Colomb Conseil 2377	7 avril, 14 h à 15 h	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Grand nettoyage	Ville de Mont-Tremblant	6 mai, 8 h à 14 h	Bureau d'accueil touristique montée Ryan et territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

CA23 03 060 11.2. Entreposage de biens - entente

CONSIDÉRANT les demandes d'associations reconnues à l'effet d'entreposer des biens dans ses infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur par intérim ou les coordonnateurs du Service de la culture et des loisirs à signer l'entente à intervenir avec les associations reconnues permettant l'entreposage de leurs biens, selon les termes et conditions énoncés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA23 03 061 12.1. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût contrat base (taxes en sus)
Boivin & Gauvin inc.	572 372,25 \$
Aréo-Feu ltée	627 436,07 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire et conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) au montant de 572 372,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), et de retenir les options 2 et 3 relatives au système de communication intégré et au régulateur 2^e stage détachables avec raccord rapide, pour un montant total de 55 075 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2023-003, livrable et payable comme suit :

- 50 % des équipements livrables et payables en 2023;
- 50 % des équipements résiduels livrables et payables en janvier 2024 et d'engager le montant de la dépense pour le budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord Kimberly Meyer.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt CA23 03 (15.1) 15.1. Dépôt d'un document

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- lettre du ministère des Transport et de la Mobilité durable concernant l'installation de panneaux lumineux pour piétons et cyclistes au coin de la route 117 et des rues Siméon et Vaillancourt.

16. AFFAIRES NOUVELLES

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2023

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA23 03 062

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

